

d'enquête publique. L'ensemble des avis recueillis est favorable à l'exception de celui de l'INAO du fait de la diminution des surfaces de l'AOC Beaujolais engendrée par la procédure.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), sollicitée pour avis sur le projet de révision arrêté, a émis un avis favorable.

Suite à cette réunion conjointe, un arrêté de mise à enquête publique a été établi le 14 octobre 2023, prescrivant l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 novembre 2023 au 9 décembre 2023, soit 32 jours consécutifs.

Le Commissaire enquêteur, désigné par l'ordonnance n° E23000067/69 du 14 juin 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon, a transmis à la commune ses conclusions motivées le 5 janvier 2024 ci-annexées. Son rapport complet est disponible sur le site de la commune et ce durant une période d'une année. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-19 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-21 à L153-23, L153-31 à L153-35 et R153-20 à R153-22 ;

Vu la délibération n°20230403_007 en date du 3 avril 2023 prescrivant la révision avec examen conjoint du PLU ;

Vu la délibération n°20230728_001 en date du 28 juillet 2023 tirant le bilan de la concertation et procédant à l'arrêt du projet de révision avec examen conjoint du PLU ;

Vu la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées en date du 7 septembre 2023 et son compte rendu ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-08 en date du 14 octobre 2023 soumettant le projet de révision avec examen conjoint du PLU à enquête publique qui s'est déroulé du 8 novembre 2023 au 9 décembre 2023 ;

Vu le rapport et l'avis motivé du commissaire enquêteur en date du 5 janvier 2024 ;

Considérant que la révision avec examen conjoint a pour objet de permettre la réalisation d'un parking public paysager dans le secteur du Pinet ;

Considérant que les réponses apportées aux avis des personnes publiques associées, à l'avis de la CDPENAF et aux remarques émises lors l'enquête publique sont satisfaisantes ;

Considérant que de ce fait il n'y a pas lieu d'adapter les pièces constitutives du dossier de révision avec examen conjoint ;

Considérant que le projet de révision avec examen conjoint n°1 du PLU, tel que présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la révision avec examen conjoint n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Charnay telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité conformément aux articles R153- 21 et R153-22 du Code de l'urbanisme ;
- PRÉCISE que la présente délibération et le PLU révisé seront exécutoires après accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

DELIBERATION N°20240304_002 : REMBOURSEMENT ACHATS ELECTRIQUES LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Mme GIRAUDON Marguerite a engagé des frais pour remettre aux normes le compteur électrique du local technique communal. Les frais engagés correspondent à l'achat de fournitures électriques, les travaux ayant été effectués par son genre.

Village au ♥ des pierres dorées

Les travaux réalisés devaient théoriquement à la charge de la commune, et il convient de rembourser les frais de fournitures à Mme Marguerite GIRAUDON, pour un montant de 843.22€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de procéder au remboursement des achats de fournitures électriques pour un montant de 843.22 €.
- **DIT** que le versement sera effectué à Mme GIRAUDON Marguerite.

DELIBERATION N°20240304_003 : ELECTIONS DELEGUES SMAP, SYDER, CORRESPONDANT DEFENSE

Vu les délibérations n° 19-2020, n°20-2020 et n°25-2020 en date du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Monsieur Jean-François DECHERF de sa qualité de conseiller municipal à compter du 6 février 2024. M. DECHERF était délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Pray, délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie du Rhône et correspondant défense.

En remplacement de M. DECHERF, il convient d'élire les conseillers municipaux chargés de représenter la commune au sein de ces syndicats.

Monsieur le Maire sollicite les Conseillers Municipaux et soumet au vote les candidatures suivantes :

- SMAP : Françoise FLOURENT anciennement suppléante se propose en qualité de titulaire

Résultats :

Votants : 13

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

- SMAP : Valérie COURTIAL se propose en qualité de suppléante

Résultats :

Votants : 13

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

- SYDER : Danièle GERMAIN se propose en qualité de suppléante

Résultats :

Votants : 13

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

- Correspondant Défense : Audrey PERDRIX

Résultats :

Votants : 13

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE en tant que titulaire au SMAP Mme Françoise FLOURENT, et Mme Valérie COURTIAL en tant que suppléante. Les délégués que SMAP sont donc :

- Bruno GRANGER (Titulaire)
- Françoise FLOURENT (Titulaire)
- Valérie COURTIAL (Suppléant)

DESIGNE en tant que suppléant au SYDER Mme Danièle GERMAIN. Les délégués que SMAP sont donc :

- Guy BONAMY (Titulaire)
- Danièle GERMAIN (Suppléant)

Village au ♥ des pierres dorées

DESIGNE en tant que correspondant défense Mme Audrey PERDRIX.

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

La commune réfléchit à l'organisation d'une manifestation, dans le cadre de Rosés Nuits d'Eté.

Associations - Bibliothèque :

- La commune a été informée de l'annulation du spectacle des gens de Charnay, ainsi que de la dissolution de l'association.
- L'harmonie de Charnay fête ses 160 ans : Le 25 mai, l'association organise un spectacle son et lumières.

Artisanat - Commerce :

Les élus ont rencontré M. RINOLDO pour connaître ses intentions concernant l'activité de la nouvelle boulangerie, créée lors de l'aménagement du Centre Bourg. Il réfléchit et donnera sa décision rapidement. Il informe également les élus que la boulangerie sera fermée en juillet, en raison d'un manque de personnel.

Communication :

- La distribution du Charnay infos a été effectuée le week-end du 14 mars.
- Une réunion est prévue le 26 mars pour l'organisation du prochain bulletin intercommunal, porté par la commune de Belmont. Il faut choisir le thème.
- L'abonnement Panneau Pocket est renouvelé pour 3 ans
- Les membres de la commission se chargent de la mise à jour du calendrier du site.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Ecole :

L'agent en charge du restaurant scolaire est toujours absente. Il faut modifier les plannings des autres agents, pour maintenir le service de cantine et le périscolaire ouverts, et prévoir un entretien minimum au Château et à la maison de santé.

La réunion d'équipe s'est tenue le 20 février, en présence de Françoise PINET, et de Vincent VIANNAY.

Conseil Municipal d'Enfants :

RAS

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

Le repas des séniors se tiendra le 23 mars, un magicien-chanteur se chargera de l'animation, les jeunes du CME-CMJ sont en charge du service.

3. COMMISSION TRAVAUX

La commission s'est réunie le 22 février, et a validé la réalisation des travaux suivants :

- Ecole : Remplacement des fenêtres des classes du 1^{er} étage ; changement éclairage de deux classes en pavé Led, et réfection des toilettes du bâtiment A.
- Château : Remplacement des radiateurs de la mezzanine, dans la salle de musique. Changement des robinets des toilettes avec boutons poussoirs. Peinture des fenêtres.

Village au ♥ des pierres dorées

- Parkings : Un rendez-vous est prévu le 12 mars avec un architecte paysager, afin de réaliser un premier devis pour l'aménagement du parking au Pinet. Le document d'arpentage est en attente, dès réception, le rendez-vous pour la signature du compromis sera fixé. Concernant le parking du City stade, le Syder a prévu l'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules, sur les trois premières places du parking. Les travaux sont à la charge du Syder. La commune est en attente du projet de l'architecte pour l'aménagement d'un parking, chemin de la Limandière, en dessous de l'école, et l'agrandissement de la cour de l'école.
- Démarche performancielle : Un rendez-vous est prévu au 2^{ème} trimestre, afin que la Syder présente les résultats de son étude. Le changement des candélabres en Led est prévu pour 2025, pour un montant d'environ 100 000.00 € L'appel des charges débutera en 2027.
- Une relance sera adressée au CAUE pour obtenir une estimation financière des 3 projets transmis par leurs services, concernant le réaménagement du Centre Bourg. A réception de l'estimation, il faudra faire paraître le marché public pour le choix de l'architecte en charge du projet.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :

Le nettoyage de printemps est prévu le 6 avril.

La commune devra s'inscrire, avant le 2 avril, si elle souhaite participer au marathon de la biodiversité, qui récompense les actions mises en œuvre pour le développement durable. Cette année 2 thèmes sont mis en avant : économie et développement durable. 800 personnes ont participé à 17 manifestations lors de l'édition 2023.

Développement durable – Agenda 21 :

RAS

Voirie :

Le devis pour le marquage au sol a été reçu. Le bon de commande sera validé dans quelques jours. Les travaux seront réalisés au printemps.

Réception du devis pour la fourniture de plaque de rues et de numéros de maisons. Les plaques de rues seront installées et printemps et les numéros seront transmis aux habitants.

Cimetière :

RAS

5. COMMISSION URBANISME

La commission s'est tenue le 20 février. La prochaine commission est fixée au 26 mars.

Déclaration préalable :

- DP de Monsieur FRACHE concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. La DP est accordée.
- DP de Monsieur GIRAUDON Bruno concernant le changement de destination d'une surface agricole en habitation. La DP est accordée.
- DP de Madame THARAUD Laurence concernant l'installation d'un bassin de baignade. La DP est accordée.
- DP de Monsieur BACHELET concernant la construction d'un abri en limite de propriété et à proximité de la piscine existante. La DP est refusée, au motif que la parcelle abrite déjà 2 annexes existantes.

Village au ♥ des pierres dorées

Permis de construire – démolir - d'aménager :

- PC de Monsieur SANY Quentin concernant des aménagements extérieurs. Ce permis régularise les travaux réalisés sans autorisation préalable, et en méconnaissance des règles du PLU, conformément aux prescriptions demandés par l'Architecte des Bâtiments de France. Le PC a été accordé.
- PC de Monsieur DUPERRAY, concernant l'extension d'une maison d'habitation et le réaménagement des annexes. Une demande de pièces complémentaires a été adressée au demandeur.
- PC de Madame ASHBY Sofia concernant la construction d'une maison individuelle. Le PC est accordé.
- PC de Madame ASHBY Carole concernant la construction d'une maison individuelle. Le PC est accordé.

Droit de préemption :

RAS

Plan Local d'Urbanisme :

Les prochaines réunions de travail sont prévues le 7 mars et le 4 avril. Une réunion publique sera organisée le 14 juin à 19h00 pour présenter à la population le PADD, qui sera débattu au Conseil Municipal de mai.

6. FINANCES

Compte au Trésor : 405 952.17 €

Le budget 2024 est en cours de préparation. Tous les travaux envisagés ont été inscrits au budget, sauf l'agrandissement de la cour de l'école et la rampe d'accès au city stade. Ces derniers travaux seront probablement réalisés en même temps que les travaux de réaménagement du Contre Bourg.

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

Vote du budget le 15 mars 2024.

SIVU de la Pray :

Vote du budget le 4 mars 2024.

SYDER :

RAS

SBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Programme 2018-2026 : la CCBPD a fait de nombreux investissements (port du Bordelan, crèche d'Anse, réhabilitation de l'espace Pierres Folles, réfection gymnase de Chazay, agrandissement du siège de la CCBPD, réhabilitation Aquazergues, construction d'une nouvelle crèche à Chessy pour un montant de 50 millions. La CCBPD n'a pas modifié ses taux d'imposition, qui sont exclusivement des impôts professionnels.

Village au ♥ des pierres dorées

La commission déchets s'est tenue le 14 février : Il a été décidé le report de la date de commande des composteurs. Les composteurs seront livrés à la caserne des pompiers et distribués à la population. La commission travaille sur l'idée des composteurs partagés, et sur des solutions collectives pour les broyeurs de végétaux. Le dépôt de déchets verts est toujours possible en déchetterie pour l'instant, en raison du retard sur les livraisons de composteurs.

Pour information, le taux de refus, pour la collecte des bacs de tri se monte à 13%

Espace Pierres Folles :

RAS

8. QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'une agricultrice pour la vente de fruits rouge sur le marché : Demande accordée, après vérification des documents professionnels de l'exploitante.
- Où en est le recours concernant l'antenne relais : en attente d'un retour de l'avocat, la procédure est toujours en cours. Il ne devrait pas y avoir de décision du tribunal avant la fin de l'année. Free n'a pas installé l'antenne à ce jour.

La séance est levée à 21h15.

PROCHAIN CONSEIL 8 AVRIL A 20h00

Village au ♥ des pierres dorées